

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE59

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« sans préjudice du I *bis*, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, cette précision est inutile.